L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1891. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Dennet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 15 SEPTEMBRE 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Spear & Escoffier, au No 135 rue Canane, entre Bourbon et Dauphine, meubles riches en noyer noir, etc.

Par Henry Sieu & Cie.—A leur salle d'encan No 85 rue du Canal: Un assortiment complet de bottes et souliers.

LE 14 SEPTEMBRE.

Tous ceux qui ont participé à la lutte mémorable du 14 septembre 1874, ont, hier, rendu hommage à ceux qui sont tombés pour la défense de droits des citoyens.

Ils sont venus, le cœur content et l'âme fière, défiler devant cette pierre qui est l'assise du monument qui consacrera le souvenir d'un des jours les plus brillants des annales louisianaises.

Le 14 septembre 1874, tout ce que la Nouvelle-Orléans comptait d'hommes dévoués au pays, a pris les armes et a renversé un régime détesté et contraire aux aspirations de tous ceux qui ont à cœur, et la prospérité du pays et son maintien à une des premières places des Etats de l'Union.

C'est avec raison que la foule s'est portée hier à la place de la Liberté, pour acclamer les anciens combattants du 14 septembre.

En saluant ces héros, elle a montré qu'elle est reconnaissante des hauts faits qui ont marqué cette date historique, qu'elle conserve un souvenir précieux de ceux qui sont tombés, et que leur mémoire revivra toujours dans le cœur des Louisianais.

Puissent les citoyens de la génération prochaine prendre exemple des actions de leurs ancêtres! Ils seront des hommes utiles à leur patrie et de vrais défenseurs du pays qui les a vu naître.

A propos du "Silver Law."

Cette question dont s'occupent tous les économistes des Etats-Unis, dont la discussion seule, a déjà eu de grandes conséquences politiques, puisque c'est probablement à la franchise avec laquelle s'est exprimé M. Cleveland, à la veille de l'élection présidentielle, qu'il a dû son échec, entre chaque jour, pour ainsi dire, dans une phase nouvelle.

Le Secrétaire du Trésor, M. Nebeker, a cru devoir, la semaine dernière, par une circulaire, adressée aux sous-trésoriers, arrêter la remise du métallique argent en échange des certificats garantis par l'or déposé au trésor.

Le ministre a donné pour raison, que la valeur des dollars en argent déposés au trésor, est juste égale au montant des billets émis, et qu'en conséquences, il serait dangereux de les échanger contre les billets garantis par l'or.

M. Nebekor s'est exprimé à peu près dans ces termes : Si le Trésor avait assez de métallique argent pour nous permettre de le livrer à la circulation en échange des billets garantis par l'or. Le gouvernement a émis des billets pour un montant égal à l'argent disponible, et si tous ces billets venaient à être présentés, ils devraient être remboursés. En conséquence, il est du devoir du département des finances de retenir l'argent, afin d'être en mesure de payer tous les billets en circulation. Si nous disposons de ce numéraire pour rembourser les certificats de l'or, nous nous exposerions à n'être plus en mesure de rembourser, à présentation, les certificats garantis par l'argent.

La raison donnée par le Secrétaire du Trésor est évidemment très sérieuse et elle mérite d'être considérée, mais elle ne nous paraît pas suffisante pour décider le gouvernement à refuser des dollars d'argent à ceux qui présentent des certificats garantis par l'or ?

Les Etats Unis ont l'étalon d'or ; tous les billets émis, toutes les monnaies lancées dans la circulation, quels que soient la forme et le poids de ces dernières, n'ont de valeur que parce qu'ils sont remboursables par un montant déterminé du métal qui sert d'étalon.

Le dollar d'argent, au dire des monnaies, ne vaut que 80 sous d'or. La loi de 1891 a, il est vrai, ordonné, comme mesure politique utile au gouvernement, le maintien de la parité entre les dollars d'or et les dollars d'argent, mais ce n'est là qu'une valeur fictive donnée au dollar d'argent pour faciliter les échanges, et la loi qui l'établie ne compterait pour rien dans un moment de crise, crise que l'on ne peut prévoir, car le crédit des Etats-Unis est actuellement au-dessus de toute atteinte. Or, tout en tenant compte des raisons données par M. Nebeker, nous ne comprenons pas ses craintes

Quel danger courrait une personne qui, en échange d'un certificat garanti par 80 sous d'argent, recevrait 100 sous d'or ?

Et puisque l'émission des dollars d'argent et leur entrée en circulation, facilitent le trafic, il serait préférable de ne pas les retenir au trésor sous prétexte d'un danger imaginaire.

—On verra une annonce que le juge Alfred Roman a transporté son bureau du 27 Commercial Place à la chambre No 40 de Kemper's Block. Entrée rue de la Commune.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 1er Sept. 1891.

SOMMAIRE

I.—**L'homme d'affaires de la Restauration**—M. de Villèle.—I—M. de Villèle et le système parlementaire de 1815, par M. Charles de Mazade, de l'Académie Française

II.—**Deux ports africains**, par M. E. de Lonnaz.

III.—**La Madone de Raccoinigi.**—Sœur Hieronymo, par L. Colizzi, adaptation par Mme Marguerite Paradowska.

IV.—**Léonard de Vinci savant.**—Sa méthode et sa conception de la science, par M. Gustave Rodrigues.

V.—**Le poème**, par M. Jean Reibrach.

VI.—**Le mouvement navire de 1891.**

VII.—**Les Bizantins en Atlantide**, d'après les publications récentes, par M. Arthur Raffalovich

VIII.—**Lamartine Pourbach, d'après une publication récente**, par M. G. Valbert.

IX.—**Chronique de la quinzaine, Bilan politique et législatif**

X.—**Le Mouvement financier de la quinzaine**

XI.—**Bulletin Bibliographique.**

—Guérison certaine de l'ivrognerie sans que l'ivrogne n'en doute, d'après la nouvelle méthode d'un célèbre médecin français. Voir en après du Dr. A. B. de Villeneuve, Homœopathe, 68 rue Nord Remparts.

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet-Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 12 septembre :

Le résultat de la Foire :

Nous disions, samedi dernier, que la Foire au profit de l'Eglise St-Pierre, avait produit un résultat net de $1,-227 65. Le résultat est encore plus beau : il est de $1,256 70. Voici le bénéfice qu'a rapporté chaque département en particulier :

La buvette	$ 92 80
Prix aux consommations	241 75
Loterie	368 15
Crêmes	50 25
Cafe et thé	22 10
Fruits et cantils	53 10
Tombola	151 95
Punch	137 55
Poste	24 85
Kan	52 30
Restaurant	23 10
Concert	153 55
	$1352 05

Les frais généraux déduits, laissent cette superbe balance de $1,256 70 comme profit de la Foire—balance qui a été aussitôt versée entre les mains du trésorier du comité pour l'érection de la nouvelle église—M. Lucien Montégut, Sr.

Détail à noter : la table de limonade seule n'a pas fait ses frais à la Foire. C'est assez dire que les prohibitionnistes étaient rares à cette fête.

—Jeudi de la semaine dernière, a eu lieu, à la Nouvelle-Orléans, le mariage de M. Edwin J. Young et de Mlle Eva Tassin. La nouvelle épouse est la charmante fille de M. Albert Tassin de cette paroisse. Nos bons souhaits au jeune couple.

L'Interim, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 12 septembre :

De la pluie, de la pluie, tel est le cri général dans notre voisinage. Les chemins publics sont recouverts d'une épaisse poussière qui aveugle les voyageurs.

Les cannes souffrent beaucoup de cette sécheresse. Un vieil habitant, qui a parcouru les champs, cette semaine, nous disait en avoir vu qui avaient séché sur pied.

—Il nous revient, de source autorisée, que la rentrée prochaine à Jefferson sera un vrai succès.

—La paroisse sera péniblement surprise d'apprendre que le Rév. Père Henry, qui, pendant quatre ans, a dirigé le collège de Jefferson avec autant d'intelligence que de fermeté, est parti, jeudi, pour Salt Lake City, où il va prendre la direction du collège que la société de Marie possède dans cette ville, depuis deux ans.

Personnellement, ce départ, tenu secret par une extrême délicatesse, nous affecte profondément. Nous nous souviendrons toujours avec reconnaissance, des soins que le Rév. P. Henry nous a prodigués dans le malheur, et nous regrettons vivement de n'avoir pu lui en dérouler l'expression au dernier moment.

Nous sommes heureux d'apprendre que le continuateur de l'œuvre du Père Henry est le Rév. Père Blenk, qui possède, lui aussi, l'estime de toute notre paroisse.

Brillant élève du collège, autrefois professeur et directeur très apprécié, depuis longtemps, il saura maintenir le collège de Jefferson au rang des maisons d'éducation justement estimées.

—Lundi dernier, a été célébré, à l'église St-Michel, par le Rév. P. Descreux, le mariage de M. Live Huguet avec Mlle Amélia Trudeau. Puissent-ils jouir d'une longue vie toute pleine de contentement que produit, infailliblement le fidèle accomplissement du devoir.

—Dimanche dernier, Plattenville était en fête. Son bien-aimé pasteur, le Rév. P. Bouchet, revenait de France, après deux mois d'absence. Le Rév. Père a eu constater, par les préparatifs de fête, le milieu dans lequelles il a surpris ses paroissiens, combien ils apprécient le dévouement de leur pasteur, et reconnaissent le bien opéré pendant un ministère déjà long, mais bien rempli. Puisse la charitable Ex'aumption prospérer sous l'action douce et forte de l'homme qui lui a donné son cœur et sa vie.

—On nous écrit, de Buyou, que la Foire donnée à Labadieville, a eu un plein succès. $1,700 de produit net ; c'est un beau denier. La paroisse a donné là une preuve de l'estime et de l'affection qu'a eu se concilier le nouveau pasteur auquel elle sera heureuse d'offrir, au commencement d'octobre, un nouveau presbytère parfaitement aménagé et payé, croyons-nous—ce qui est mieux encore.

—Mme Walker, épouse de M. Adam Walker, jadis de la paroisse Assomption, et demeurant maintenant dans le 6me district de notre paroisse, a donné naissance, lundi dernier, à un trio d'enfants—deux garçons et une fille! Les bébés sont forts et pleins de vie.

—Décédée, samedi, 12 septembre 1891, à l'âge de 67 ans, Mme Christophe Colomb, veuve de feu le docteur A. C. Colomb.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 12 septembre :

Le temps est magnifique, les récoltes se comportent admirablement, et chacun est heureux. Le peu d'agitation que créent nos politiciens, n'a pas le don d'émouvoir nos habitants. Chacun se livre, avec ardeur, à la cueillette du riz et se prépare, activement, pour la grande récolte sucrière.

—Décédée, le 5 septembre 1891, sur le Bayou Lafourche, Mme E. Rousel âgée de 51 ans. Les funérailles ont eu lieu, le lendemain, en l'église St-Joseph, à Thibodaux, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis, venus pour lui rendre les derniers devoirs.

—Mercredi dernier, 9 septembre, la mort pénétrait chez M. E. Robichaux et frappait, au milieu de sa famille éplorée, sa jeune femme, née Louise Marie Anne Philippi de Lépoly. Elle succombait, à l'âge de 26 ans, à une de ces maladies qui ne pardonnent jamais et qui semblent s'attaquer de préférence à tout ce qui est gracieux et bien doué. Pourvue de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, elle faisait l'ornement et la joie de son foyer et s'était acquise le respect, l'admiration et l'estime de tous ceux qui l'approchaient. Elle laisse derrière elle pour la pleurer un mari inconsolable, une mère dont elle était l'idole et cinq jeunes enfants qui ne connaissent pas encore l'étendue de leur malheur.

Presque toute la population de la paroisse et d'autres venus de loin, assistaient à ses funérailles, qui ont eu lieu à Thibodaux, au l'église St-Joseph.

La Salsepareille d'Ayer est fortement concentrée c'est le remède le plus économique dont on puisse se servir pour purifier le sang.

SUISSE.—LE PERCEMENT DU SIMPLON. —Les plans et rapports relatifs au percement du Simplon et les propositions faites au gouvernement italien viennent d'être publiés : les 19,773 mètres de tunnel à construire en huit ans et demi coûteraient 67,270,000 fr.

L'ensemble des lignes, avec les lignes accessoires, atteindrait le chiffre de 71,600,000 fr. Les frais d'amortissement s'élevant à 4,406,000 francs, le total général serait de 80 millions.

Déduction faite de 30 millions de subvention, il resterait 50 millions dont 25 millions en obligations hypothécaires et 25 millions d'actions.

ESPAGNE.—OPINION DE M. SAGASTA SUR L'INTERVENTION DU ROYAUME EN CAS DE GUERRE EUROPÉENNE. — Le correspondant du *Daily News* de Londres à Madrid, dit que M. Sagasta a déclaré que l'Espagne ne devait pas intervenir en Portugal dans le cas d'une révolution dans ce pays, à moins que la France ou quelque autre puissance ne donnât son assistance aux républicains portugais; que, même dans ce cas, l'Espagne dégrait, s'il était possible, observer la neutralité.

Dans l'hypothèse d'une guerre entre la triple alliance, d'une part, la France et la Russie, de l'autre, l'Espagne ne pourrait rester neutre, car elle serait trop sollicitée par l'un ou l'autre des camps belligérants.

Il paraît que le gouvernement conservateur actuel partage, sur ces points, les idées du chef de l'opposition.

La vengeance d'un mari.

Nous lisons, dans le *Journal des Débats* du 1er septembre :

Hier est venue, devant la Cour d'assises de la Seine, l'affaire de Barthélemy Robert, ce mari qui, rencontrant dans la soirée du 8 mai dernier, sur le boulevard Saint-Germain, sa femme, née Louise Chatain, au bras de deux individus, la tua d'un coup de revolver, à la tempe droite.

Barthélemy Robert, né à Saint Etienne le 9 février 1862, est de bonne famille. Il a fait ses études au lycée de Saint-Etienne, et, en 1887, étant attaché au bureau du nivellement général de la France et au contrôle de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, il épousa Louise Châtain. Les goûts de dissipation et d'oisiveté de celle-ci ne tardèrent pas à amener le désordre et la gêne dans le ménage. En novembre 1889, Robert allait tenter fortune à la Louisiane. Sa femme était restée en France. De nombreuses lettres qu'il lui adressa restèrent sans réponse. En février dernier, il lui demanda de le rejoindre et offrit de lui adresser le coût du voyage. Enfin, inquiet de son long silence, il s'embarque, et, le 11 avril, il rentrait à Paris.

Pendant son absence, sa femme s'était livrée à l'inconduite. Engagée comme chanteuse en février dernier dans un café-concert de Bourges, puis venue à Paris, elle y vivait du produit de ses aventures galantes lorsque son mari l'y retrouva, faubourg Montmartre, 52, dans un hôtel où elle paraissait à peine et ne couchait pas.

Une entrevue eut lieu entre les deux époux. Mais Louise Chatain se refuse obstinément à reprendre la vie commune, et, le 8 mai, Barthélemy Robert, adressait contre elle, au ministère de la justice, une plainte en adultère.

Nous avons dit comment, le soir du même jour, ayant rencontré sa femme à l'improviste et cédant à un mouvement de colère, il la tua net.

Les débats ont commencé à deux heures et demie sous la présidence de M. le conseiller Benoist.

M. Bulot, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me Decori est au banc de la défense.

M. le greffier Salmon donne lecture de l'acte d'accusation relatant les faits que nous venons de résumer plus haut.

Le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé, un garçon maigre et brun, de petite taille, et dont le visage sombre, les yeux vifs et bruns, révèlent une énergie peu commune. M. le conseiller Benoist rappelle les péripéties du voyage que l'accusé a fait en Amérique, et à ce sujet il fait savoir aux jurés qu'un certain nombre de citoyens de la Louisiane, où Robert a séjourné et où il a laissé les meilleurs souvenirs, se sont réunis et ont écrit au parquet pour demander son acquittement.

Il passe ensuite aux faits qui ont précédé le drame, puis au drame lui-même et l'une des dernières questions qu'il adresse, au sujet du sort exposé, à l'accusé, inspire à celui-ci la ferme réponse suivante :

—Je regrette sincèrement ce qui s'est passé ; je déplore l'acte que j'ai commis ; mais, quant à avoir du remords, cela n'est impossible. Je n'ai aucun remords.

Les dépositions, écrites ou verbales de huit témoins cités à la requête du procureur général sont successivement entendues. Elles ne font que confirmer les renseignements recueillis au cours de l'instruction et qui, tous, mettent en relief l'honnêteté parfaite du meurtrier et l'indignité de la victime.

En dépit du cet ensemble de témoignages, le substitut du procureur général se prononce dans le sens de la condamnation. "Etant donné l'état de nos mœurs et de nos idées, le mari a-t-il droit de vie et de mort sur sa femme ?" C'est là la question qu'il pose aux jurés.

Après M. Bulot, Me Decori prend la parole et prononce une éloquente plaidoirie.

Enfin l'audience est suspendue pour permettre au jury de délibérer. Celui-ci rapporte un verdict négatif et Barthélemy Robert est acquitté.

UNE AVENTURE EXTRAORDINAIRE.—Il vient d'arriver, à l'un des clients du père Lunette, le cabaretier bien connu de la rue des Anglais, pare, une aventure fort extraordinaire. Cet individu, nommé Louis Chauvet, journalier, habitait, depuis le 1er juin dernier, dans un garni, rue de la Montagne Sainte-Geneviève. Le 2 juillet, il disparut sans laisser aucune trace.

Peu de jours après, un de ses amis, passant devant la Morgue, entra et, sur les dalles de cet établissement, il vit le cadavre d'un pauvre diable qu'on venait de retirer de la Seine : c'était, à n'en pas douter, ce malheureux Louis Chauvet ! Aussitôt, il fit sa déclaration au greffe, puis alla prévenir la famille du défunt et le logeur de la rue de la Montagne Sainte-Geneviève. Tout le monde vint voir le cadavre : Louis Chauvet fut reconnu, fut enterré, et l'ami, qui assistait aux obsèques, fut même invité à prendre un verre par la famille du défunt.

Or, quelle ne fut pas la stupéfaction de cet obligeant camarade, lorsque, quelques jours plus tard, en passant sur le marché aux fleurs, il aperçut devant lui, et bien vivant, Louis Chauvet en personne.

Il s'approcha, regardant avec attention le revenant, afin de s'assurer qu'il n'avait point affaire à une apparition.

—Comment ! tu n'es donc pas mort ! —Mort ! moi !....

—Bien sûr ! on t'a repêché dans la Seine. Tu as été exposé à la Morgue.... Tout le monde du voisinage t'a reconnu. Moi-même j'ai été à ton enterrement, et ta veuve m'a payé un verre.

Chauvet, ahuri, se demande si son ami devenait fou. Mais, à la Morgue, où on le rendit aussitôt, il constata qu'il avait été rayé du nombre des morts. On lui montra même la photographie du cadavre qui avait usurpé son nom, et il découvrit une ressemblance que lui reconnaît étrangement, en effet.

Quant à la disparition de Chauvet, disparition qui avait suggéré l'idée qu'il avait bien pu se noyer, il l'expliqua clairement. Les Nils Orléans jours d'absence, il les avait passés en prison. Il avait été condamné, pour avoir perdu son livret de service militaire, à six jours de détention dans la prison du Cherche Midi, puis, à la suite d'une querelle avec un garden, cette peine de six jours s'était transformée en une peine de soixante jours, sur lesquels deux semaines environ lui furent remises.

CONFÉRENCE DE MGR FAVA, EN FRANCE.—Sous ce titre : "Politique religieuse," la *Semaine religieuse* du diocèse de Grenoble, publie une conférence de Mgr Fava faite au clergé de son diocèse avant les exercices de la retraite ecclésiastique, pour expliquer la conduite que Mgr Fava a suivie ces derniers temps.

La *Semaine religieuse* nous apprend qu'à la suite de ces communications tous les archiprêtres (curés de canton) présentés aux deux retraites ecclésiastiques ont réuni à leur évêque, au nom du clergé diocésain et de concert avec MM. les vicaires généraux, une adresse dont voici la conclusion, qui résume, d'ailleurs, les principes exposés par Mgr Fava :

Fidèles aux enseignements du Siège apostolique nous nous maintenons sur le terrain de l'union des catholiques sur la base des principes émis par EE. RR. le cardinal Rampolla et le cardinal archevêque de Paris, dont vous nous rappelez la doctrine. Cette union produira la force d'action dont nous avons besoin pour résister toutes les persécutrices qui nous oppriment.

Les principes du Saint-Siège, tels qu'ils résultent des documents divers émanés de la Rome romaine, nous sont bien plus fermes et plus sûrs que quelques propositions.

1° Acceptation de fait de la forme du gouvernement que la France a été donnée.

2° Union des catholiques pour arriver par la voie des élections à ce faire représenter avec efficacité dans les Chambres et dans la direction du gouvernement.

3° Union des forces catholiques pour amener la retrait des lois de persécution telles que la loi scolaire, la loi militaire, la loi fiscale d'accroissement, le décret d'expulsion des congrégations religieuses.

Ces propositions, monseigneur, sont les conclusions pratiques de notre exposition, et sur ce terrain solide des principes de la vie catholique en France, nous sommes heureux de donner à Votre Grandeur notre plaine adhésion.

Quelqu'un fait remarquer combien la stabilité ministérielle a fait des progrès en France.

—Voyez, dit-il, le cabinet est déjà là depuis plus de deux ans.

—En effet, riposte Boireau, c'est bien ce qu'on peut appeler un cabinet partiquilier!

Un membre de la société contre l'abus du tabac, vient convertir un fumeur convaincu.

—Si vous ne fumiez pas tant de cigares coûteux, vous pourriez être possesseur d'une propriété d'agrément.

—Etes-vous possesseur d'une jolie propriété d'agrément ?

—Certainement.

—Eh bien ! si vous ne l'étiez pas, vous pourriez fumer des cigares aussi coûteux que ceux-ci.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall rend la chevelure souple, soyeuse, brillante : il est sans rivaux pour la toilette.

ROBICHAUX.—Décédée sur l'habitation Home Cottage paroisse Lafourche, La, le 9 septembre, à 2 heures du soir, LOUISE MARIE ANNE PHILIPPI DE LÉPOLY, épouse chérie d'Eugène G. Robichaux.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
149 rue Bienville, coin Tonlouse.

6 juil—

Le Juge Alfred Roman
a transporté son bureau du No 27 Commercial Place
A la Chambre No 40 de Kemper's Block, au quatrième
Entrée rue de la Commune. 15 sept—1m

Pharmacie St-Cyr Fourcade
CANAL ET REMPARTS.
J. F. BELOU, Succ.
Depôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison d'achat, Paris, 44, rue des Lombards. Téléphone 730. 12 sept—1m Dim Mar Jeu

W. G. Coyle & Cie.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Kanawha, Cannel et Coke de Lima et Connellsville.
Les planteurs, fonderies, familles et personnes faisant usage du charbon peuvent obtenir de l'expédition prompte et appropriée au prix du marché.
BUREAUX,
47 - - Rue Carondelet - - 47
1er sept—6m Sp sem

ALPHONSE WALZ,
Liquoriste et Distillateur.
A l'honneur de faire savoir à ses clients de la Nouvelle-Orléans et des environs qu'il a transféré son établissement du No 26 de la rue Conti au No 91 de la rue Dauphine. Comme par le passé il aura toujours en magasin un grand assortiment de liqueurs fines telles que : Anisette, Curaçao, Maraschino, Chartreuse de Jaunes et de Verts, rhum vieux, Whiskey Monongahela, Whiskey Bourbon, un nouveau liqueur qui l'immortalise Orleans Revé, Absinthe, Bitters, Vin de Bordeaux, Bourgogne, Champagne et Mousseux, Vermouth, Whiskey, Gin, Brandy, Cognac, Rhum, Arrack, Ale, Porter, Bière de Mars, Cidre, Bière de Gingembre, Eau de Seltz, Soda, Limonade, Lait de Poule, Sirop de Framboise, Sirop de Groseille, Sirop de Menthe, Sirop de Gomme, Sirop de Citron, Sirop de Cerise, Sirop de Fraise, Sirop de Capillaire, Sirop de Grenade, Sirop de Cassis, Sirop de Mûre, Sirop de Vanille, Sirop de Moka, Sirop de Thé, Sirop de Chocolat, Sirop de Gingembre, Sirop de Tolu, Sirop de Quinquina, Sirop de Kola, Sirop de Quinquina et Kola, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux, Sirop de Quinquina et Phosphate de Fer, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux et de Fer, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux et de Fer et de Kola, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux et de Fer et de Kola et de Strychnine, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux et de Fer et de Kola et de Strychnine et de Morphine, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux et de Fer et de Kola et de Strychnine et de Morphine et de Cocaïne, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux et de Fer et de Kola et de Strychnine et de Morphine et de Cocaïne et de Pepsine, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux et de Fer et de Kola et de Strychnine et de Morphine et de Cocaïne et de Pepsine et de Lactophosphate de Chaux, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux et de Fer et de Kola et de Strychnine et de Morphine et de Cocaïne et de Pepsine et de Lactophosphate de Chaux et de Fer, Sirop de Quinquina et Phosphate de Chaux et de Fer et de Kola et de Strychnine et de Morphine et de Cocaïne et de Pepsine et de Lactoph